

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

| | |
|----------------------|------------------------|
| Type de circulaire | circulaire informative |
| Validité | à partir du 06/11/2018 |
| Documents à renvoyer | non |

| | |
|-----------------------|--|
| Information succincte | La Commission européenne propose un outil d'auto-diagnostic pour réfléchir à la stratégie numérique dans les établissements scolaires. |
|-----------------------|--|

| | |
|-----------|---|
| Mots-clés | numérique, outil de réflexion, Europe, SELFIE |
|-----------|---|

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|--|---|
| Wallonie-Bruxelles Enseignement | Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) |
| Ens. officiel subventionné | |
| Ens. libre subventionné | Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé |
| Libre confessionnel Libre non confessionnel | Secondaire artistique à horaire réduit |

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Service général du Numérique éducatif, N. Bolland, Attachée

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

| Nom, prénom | SG + DG + Service | Téléphone et email |
|-----------------|---------------------------------------|---|
| SELLE Dorothée | Service général du Numérique éducatif | 02/451.63.01 dorothee.selle@cfwb.be |
| FIEVEZ Aurélien | Service général du Numérique éducatif | 02/690.82.16 aurelien.fievez@cfwb.be |

La Commission européenne a développé un outil d'auto-évaluation afin d'apporter un soutien accru aux écoles lors de l'utilisation des technologies numériques pour améliorer les acquis d'apprentissage : il a été baptisé SELFIE¹

L'idée est que, chaque année, les écoles réfléchissent à leur utilisation actuelle des technologies numériques pour favoriser un apprentissage efficace, en analysant leur situation et en définissant les objectifs qu'elles souhaitent atteindre l'année suivante. Chaque établissement scolaire aura accès à un rapport personnalisé et confidentiel comportant des graphiques et des recommandations pour le développement numérique dans son école. **Ce rapport sera uniquement accessible à l'école en question** et pourra servir de base pour les discussions au sein de l'établissement et la mise en œuvre de la stratégie numérique dans le cadre du plan de pilotage de l'établissement.

L'Administration générale de l'Enseignement participe à la diffusion de cet outil dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les aider à développer leur propre vision stratégique du numérique.

Quels sont les avantages de SELFIE ?

- Un outil d'auto-évaluation encourage les écoles à s'interroger sur elles-mêmes et à **formuler des plans pour l'avenir**.
- L'auto-évaluation respecte les points de vue des personnes qui effectuent le travail au quotidien et les aide à **mieux identifier à la fois leurs forces et leurs faiblesses**.
- SELFIE mobilise **tous les acteurs clés** – les chefs d'établissement, les enseignants et les élèves – pour la mise en œuvre d'un plan d'amélioration.
- L'outil vise à faciliter et encourager **le progrès** (et non pas l'excellence). En d'autres termes, toutes les écoles ne peuvent pas et ne doivent pas obtenir les meilleurs résultats pour chaque indicateur SELFIE.
- SELFIE ne suit pas une approche uniforme, mais est entièrement **personnalisable**, afin de répondre aux besoins de chaque établissement scolaire.

Comment l'outil SELFIE a-t-il été testé ?

SELFIE a été développé par la Commission européenne et une équipe internationale d'experts, avec l'apport de plus de 5000 chefs d'établissements scolaires, enseignants et élèves de différents pays de l'UE.

Plus de 400 écoles en Espagne, en Italie, en Estonie, en Belgique, au Danemark, en Irlande, en Grèce, à Chypre, à Malte, en Finlande, en Italie et au Royaume-Uni (Irlande du Nord) ont participé en tant qu'écoles pilotes SELFIE depuis le mois de septembre 2017.

L'outil SELFIE pour l'entièreté des écoles est à présent disponible dans toute l'Europe.

¹ Self-reflection tool for digitally capable schools (outil d'auto-réflexion pour les capacités numériques des écoles)

En quoi cela consiste-t-il ?

L'idée est que les 3 groupes de participants (chefs d'établissement, enseignants et étudiants) répondent à une série de questions ciblées selon leur groupe d'appartenance. Au terme du questionnaire, les résultats sont présentés en graphiques facilement lisibles et utiles pour évaluer les éléments à mettre en œuvre pour développer les compétences numériques indispensables pour intégrer la société de demain.

Concrètement, comment faire ?

Pour commencer à utiliser SELFIE, rendez-vous sur le portail suivant :

https://ec.europa.eu/education/schools-go-digital_fr

Les diverses étapes

ÉTAPE 1

Pour utiliser SELFIE dans votre école ou dans votre établissement, la première chose à faire est de désigner une personne ou une petite équipe chargée d'assurer la coordination de l'activité.

ÉTAPE 2

Le coordonnateur de vie scolaire désigné pourra :

- inscrire l'école ou l'établissement sur la plateforme SELFIE, en fournissant des informations principales telles que le type d'école ou d'établissement (par exemple, primaire ou secondaire), sa taille et sa localisation
- définir le calendrier de l'activité SELFIE
- choisir les participants (par exemple les groupes d'élèves).

Vos autoévaluations

> SELFIE 2018-2019, session 1 mer., 24 oct. 2018 – lun., 31 déc. 2018

Étapes

- 1 Sélectionner les niveaux d'enseignement évalués
- 2 Personnaliser les questionnaires
- 3 Sélectionner les dates et générer les liens
- 4 Consulter les résultats et télécharger les rapports
- 5 Recevoir un badge numérique destiné à votre établissement ainsi que votre certificat de participation

Guide SELFIE pour le coordinateur
English (PDF) Télécharger ↴

Participation par niveau d'enseignement

Sélectionnez ci-dessous les personnes qui participeront à l'autoévaluation. Des modifications peuvent être apportées tant que le questionnaire n'a pas été lancé et qu'aucune réponse n'a été soumise.

SELFIE 2018-2019, session 1

24 oct. 2018 – 31 déc. 2018

- École primaire
- Premier cycle de l'enseignement secondaire (collège)
- Second cycle de l'enseignement secondaire (lycée général)
- Second cycle de l'enseignement secondaire (lycée professionnel)
- Enseignement post-secondaire non supérieur

SELFIE 2018-2019, session 1

24 oct. 2018 – 31 déc. 2018

- École primaire
- Premier cycle de l'enseignement secondaire (collège)
- Second cycle de l'enseignement secondaire (lycée général)

Nombre total de membres de l'équipe de direction participant à ce questionnaire ?

Nombre total d'enseignants ?

Combien d'enseignants seront invités à participer à ce questionnaire? ?

Nombre total d'élèves

Combien d'élèves sont autorisés à participer au questionnaire? ?

ÉTAPE 3

En plus des déclarations et questions prédéfinies, vous pouvez sélectionner ou ajouter des questions et déclarations adaptées aux besoins et à la situation de votre école ou de votre établissement.

ÉTAPE 4

Les coordonnateurs invitent les élèves, les enseignants et l'équipe de direction à utiliser SELFIE de manière anonyme. Il faut environ 30 minutes pour remplir le questionnaire. Les enseignants et l'équipe de direction peuvent y répondre quand ils le souhaitent; en ce qui concerne les élèves, il est recommandé de leur demander de répondre aux questions dans le cadre d'un cours.

Vos autoévaluations

> SELFIE 2018-2019, session 1

mer., 24 oct. 2018 – lun., 31 déc. 2018

Étapes

- 1 Sélectionner les niveaux d'enseignement évalués
- 2 Personnaliser les questionnaires
- 3 Sélectionner les dates et générer les liens
- 4 Consulter les résultats et télécharger les rapports
- 5 Recevoir un badge numérique destiné à votre établissement ainsi que votre certificat de participation

ÉTAPE 5

Une fois que les participants ont répondu aux questions, SELFIE génère un rapport pour votre école ou votre établissement, illustrant les résultats agrégés de manière visuelle et interactive. Ces résultats sont entièrement anonymes. Le rapport appartient à l'école ou à l'établissement et elle ou lui seul peut y avoir accès.

ÉTAPE 6

Vous pouvez utiliser les constatations de SELFIE pour entamer un dialogue sur la place des technologies dans les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des élèves au sein de votre école ou de votre établissement. Cela pourrait vous aider à formuler un plan d'action et à fixer des priorités.

ÉTAPE 7

Vous pouvez répéter l'évaluation de manière périodique afin de suivre vos progrès et de savoir dans quels domaines des mesures doivent être prises.

Espérant que ce nouvel outil vous sera d'une précieuse aide pour établir la stratégie numérique de votre établissement, nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Lise-Anne HANSE
Administratrice générale